



Libre arbitre et physique quantique



Alors que nous nous percevons comme des êtres qui pensent par eux-mêmes et disposant du libre arbitre, les neurosciences parviennent aujourd'hui à une autre conception. Soyez curieux de savoir à quelle conclusion a abouti la fameuse « expérience de Libet ».

Alors que nous nous percevons comme des êtres qui pensent par eux-mêmes et disposent du libre-arbitre, les neurosciences considèrent aujourd'hui notre conscience comme un processus neurologique dans notre cerveau et le libre-arbitre comme la conséquence de ce processus. Cette idée est la principale conclusion de la célèbre « expérience de Libet ». Dans les années 1980, le neurophysiologiste américain Benjamin Libet a étudié la séquence temporelle entre une décision d'action et le mouvement physique qui l'accompagne. Il a ainsi pu mesurer des impulsions électriques dans le cerveau des sujets avant même que l'homme n'ait décidé de faire un mouvement. Le libre-arbitre de l'homme semblait donc n'être qu'une sorte d'illusion que le cerveau fait miroiter à notre conscience. En accord avec cette vision de la relation entre le cerveau et la conscience, le biologiste Ulrich Warnke explique que notre conscience est peut-être intégrée dans un champ d'information supérieur ou champ quantique supérieur, indépendamment de la matière. [3]

Blague : Avec la physique quantique, c'est comme avec le chocolat : « A peine là, il est déjà loin »

de mik

Sources:

Buch von Gerhard Roth und Nicole Strüber: „Wie das Gehirn die Seele macht“, 2014

Buch von Ulrich Warnke: „Quantenphilosophie und Interwelt“, 2020

<http://news.komplett-media.com/bewusster-geist-steuert-die-materie/>

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#Quantique - www.kla.tv/Quantique

#Sciences - www.kla.tv/Sciences

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.